

# AVIS F3SCT 40

## 6 février 2025



### **Avis n°1 : L'accompagnement du personnel en souffrance**

L'accompagnement par l'institution du personnel confronté à des comportements perturbateurs et/ou violents d'élèves est indispensable pour lui permettre de poursuivre ses missions. Des délais dans les réponses contribuent à laisser se dégrader les conditions de travail et par-delà l'état de santé du personnel.

La F3SCT 40 demande que la première prise de contact par le supérieur hiérarchique avec le personnel victime, soit rapide. Compte tenu des circonstances, ce contact doit être dans la mesure du possible téléphonique ou verbal en présentiel.

### **Avis n°2 : Vigilance et accompagnement des personnels suite à des agressions physiques**

Devant la recrudescence de signalements sur le Registre Santé et Sécurité au Travail pour agression physique et les risques de traumatisme que ces situations impliquent, la F3SCT demande que l'administration rentre en contact avec l'agent violenté pour lui fournir les documents d'accidents de service, assure automatiquement sa protection fonctionnelle par un dépôt de plainte, l'employeur étant tenu, par la réglementation en vigueur, de protéger ses personnels.

### **Avis n°3 : Le remplacement des personnels en charge de l'élève**

Suite à une confrontation quotidienne ou répétée à des comportements perturbateurs et/ou violents, des personnels, AESH ou enseignants se retrouvent en arrêt de travail. Or, ils ne sont pas systématiquement remplacés ce qui laisse souvent l'école en grande difficulté.

La F3SCT 40 demande que les personnels, en arrêt de travail suite à une situation de violence (quelle soit verbale ou physique) soient remplacés en urgence. Le nombre de remplaçants dans le département doit être augmenté en conséquence lors des opérations de carte scolaire.

### **Avis n°4 : Temps plein des AESH**

Afin de réduire le cumul d'emplois des AESH et leur très grande précarité, les représentants des personnels de la F3SCT préconisent que le temps plein d'un AESH corresponde à 24 heures d'accompagnement hebdomadaire plus un quota horaire annuel de 120 heures pour les activités, dites connexes.

Le temps plein devenant alors ultra majoritaire, leurs missions étant pérennes, en respect du statut général de la Fonction Publique, les représentants des personnels de la F3SCT demandent pour les AESH la création d'un statut de catégorie B, seule véritable reconnaissance institutionnelle de ce métier. Les représentants des personnels de la F3SCT demandent également la revalorisation de l'indemnité de fonction des AESH.

## **Avis n°5 : Brigade de remplacement des AESH**

Comme cela existe dans d'autres départements, les membres de la F3SCT sollicitent la création d'une « brigade de remplacement AESH » au sein de chaque PIAL, composée exclusivement de volontaires, pour pallier les absences de ces personnels indispensables à la réussite scolaire des élèves en situation de handicap.

La création de la mission de remplacement doit s'assortir d'une compensation financière ou horaire.

## **Avis n°6 :**

Les membres de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail des Landes demandent que le temps de travail des équipes enseignantes, des Conseillers Pédagogiques et des I.E.N. ne soit pas encore alourdi. Les membres de la F3SCT 40 demandent également que les plans de formation programmés annuellement, et construits à N-1, soient respectés :

Alors même que les équipes enseignantes réclament du temps pour réfléchir ensemble, dans le cadre des 108 heures, les services de la DSDEN viennent imposer une formation sur la deuxième journée de pré-rentrée. Cette journée de pré-rentrée est effectuée dans les écoles et par les enseignants qui le souhaitent avant ou juste après la rentrée scolaire.

Les Organisations Syndicales FSU-SNUipp, SE-Unsa et FNEC-FP FO ayant reçu un refus de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à leur courrier inter-syndical remis le 7 janvier 2025, les membres de la F3SCT40 demandent que la journée de pré-rentrée déjà faite par les équipes soit reconnue et qu'aucune heure supplémentaire ne soit demandée quel que soit le sujet ou la thématique, aussi importante soit-elle.

D'autre part, la DGESCO a annoncé le 15 janvier la mise en œuvre de 6H de formation aux nouveaux programmes, et ce avant la fin du mois de juin 2025. Une grande majorité de professeurs des écoles a déjà réalisé à ce jour l'ensemble de ses heures de formation statutaire, et pour les autres, ils sont engagés dans un programme formatif qu'ils ont choisi. Les membres de la F3SCT40 demandent que les enseignantes et enseignants soient les mieux formés pour faire face aux défis des situations de harcèlement et des nouveaux programmes en respectant leur temps de travail et un plan de formation annuel, construit et diffusé en amont de l'année scolaire à venir et non remis en cause ni alourdi en cours d'exécution.

Les membres de la F3SCT40 demandent que la formation « Harcèlement » soit incluse dans le plan de formation à partir de l'année prochaine et que les services trouvent des solutions pour respecter cela en le mettant en discussion avec les organisations syndicales représentatives.